

Conférence de presse du 2 décembre 2025

-

Arrêt du Tribunal cantonal  
du 3 novembre 2025

**La reconnaissance judiciaire de questions légitimes**

*Thierry Gachet*

# Le contexte : un rapport explicatif qui n'explique pas tout



## Mandataires pour les études spécifiques

—

*Coordination générale Etude du  
potentiel éolien*

ennova

Route de Chantemerle 1, 1763 – Granges-Paccot

# Le résultat de l'arrêt:

- > Le SdE et /ou la société Ennova SA doivent ainsi remettre à l'Association Paysage Libre Fribourg les résultats de l'évaluation de la ressource de vent pour l'ensemble de ces sites, avec le même niveau de détail que celui déjà publié pour les 7 sites finaux retenus dans le PDCant. Cela inclut notamment la notation détaillée pour le critère "vent", les valeurs estimées pour chacun des sites et les données de mesures concrètes. Ils devront également donner à l'Association Paysage Libre Fribourg un accès à la méthode de calcul et de modélisation elle-même, c'est-à-dire à la méthode qui a permis à la société Ennova SA de traiter les données brutes de la ressource de vent pour extrapoler la note du critère "vent" pour chacun des 59 sites de faisabilité éolienne;

## La planification négative

Une première phase, dite de "planification négative", a consisté à exclure les zones impro pries à l'implantation d'éoliennes sur le territoire cantonal. Ce travail a permis d'identifier un total de 59 sites potentiels pour la faisabilité éolienne (SFE) (cf. rapport, p. 20 ss, liste complète à l'annexe 2 du rapport).

## Annexe 2

---

Titre : Liste des zones potentielles ZP (Etape 1)

Chapitre référent : 6.1.6

---

ZP	Nom site	Commune-site	Couverture au sol
1	Salvenach	Salvenach, Jeuss, Lurtigen, Ulmiz, Staaswald Galm, Murten	Agricole/Forêt
2	Gurmels	Gurmels	Agricole/Forêt
3	Cressier	Cressier, Courlevon	Agricole/Forêt
4	Cordast	Courtepin, Barberêche, Gurmels	Agricole/Forêt
5	Bösingen	Bösingen, Wünnewil-Flamatt	Agricole
6	Vuissens	Vuissens	Agricole/Forêt
7	Les Merlas	Bas-Intyamon	Paturage
8	La Berra	La Roche, Cerniat	Paturage
9	Le Schwyberg	Plafein, Plasselb	Paturage
10	Le Solitou	Corbières, Hauteville, La Roche	Paturage
11	Les Recardets	Charmey	Paturage
12	Euschelpass	Jaun	Paturage
13	Bois de Bouleyres	Bulle	Forêt
14	Bord de Gruyères	Riaz, Echarlens, Morlon	Agricole
15	Massif du Gibloux	Sâles, Riaz, Le Châtelard, Vuisternens-devant-Romont, Grangettes, Sorens, Pont-en-Ogoz, Vuisternens-en-Ogoz, Le Glèbe	Agricole/Forêt
16	Mont Vuarat	Attalens	Agricole/Forêt
17	Attalens ouest	Attalens	Agricole
18	Remaufens	Remaufens	Agricole
19	Semsales	Semsales, La Verrerie	Agricole
20	Autour de l'Esserta	La Verrerie, Vaulruz, Sâles, Vuisternens-devant-Romont	Agricole/Forêt
21	Côte Sud de Romont	Siviriez, Ursy	Agricole/Forêt
22	Ecublens	Ecublens	Agricole
23	Auboranges	Auboranges, Ecublens	Agricole/Forêt
24	Monts de Chapelle	Rue, Ursy, Le Flon, Chapelle, Rue	Agricole/Forêt
25	Monts de Vuisternens	Vuisternens-devant-Romont, Le Flon, Siviriez	Agricole/Forêt
26	Entre Siviriez et Vauderens	Ursy, Siviriez	Agricole/Forêt
27	Les Paccots 1	Châtel-saint-Denis	Paturage
28	Les Paccots 2	Châtel-saint-Denis	Paturage
29	Les Paccots 3	Châtel-saint-Denis	Paturage/Forêt
30	Les Paccots 4	Châtel-saint-Denis	Paturage
31	La Vudalla	Gruyères, Haut-Intyamon, Bas-Intyamon	Paturage
32	Les Alpettes	Semsales, Vaulruz, Vuadens	Paturage/Forêt
33	Moléson 1	Châtel-saint-Denis, Semsales, Gruyères	Paturage/Forêt
34	Joux-du-Pâquier	Bulle, Gruyères	Forêt
35	Passafou	Misery-Courtion, La Sonnaz, Courtepin, Belfaux, Barberêche	Agricole/Forêt
36	Misery-Courtion	Misery-Courtion, Belfaux	Agricole/Forêt
37	Farvagny sud	Farvagny, Rossens	Agricole/Forêt
38	Rossens	Rossens, Corpataux-Magnedens	Agricole
39	Siviriez est	Siviriez	Agricole
40	Kapberg	Cerniat	Paturage
41	Surpierre	Surpierre, Prévondavaux	Agricole/Forêt
42	Nuvilly	Nuvilly, Murist, Les Montets	Agricole/Forêt
43	Düdingen	Düdingen	Agricole
44	Tafers	Tafers, Schmitten, Saint-Antoni	Agricole/Forêt
45	Arconciel	Arconciel, Ependedes, Marly	Agricole/Forêt
46	Hauterives	Hauterives	Agricole/Forêt
47	La Brillaz	La Brillaz, Cottens, Avry-sur-Matran, Prez-vers-Noréaz, Neyruz	Agricole/Forêt
48	Bois de Murat	Combinboeuf, Villars-sur-Glâne	Agricole/Forêt
49	Piamont	Ponthaux, Noréaz, Autafond, Belfaux, Grolley	Agricole/Forêt
50	Les Chaudereires	Ponthaux, Noréaz, Montagny	Agricole/Forêt
51	Grand Belmont	Russy, Léchelles, Domdidier	Agricole/Forêt
52	Boussevent	Hauterives, Farvagny	Agricole/Forêt
53	Berlens	Mézières, Villaz-saint-Pierre	Agricole/Forêt
54	Villorsonnens	Villorsonnens, Le Glèbe	Agricole/Forêt
55	Mézières	Mézières	Agricole/Forêt
56	Côte Ouest de Romont	Romont, La Folliaz, Billens-Hennens	Agricole/Forêt
57	Plaine de Delley	Delley-Portalban, Saint-Aubin	Agricole
58	Plateau d'Autigny	Autigny, Cottens	Agricole
59	Heitenried	Heitenried	Agricole/Forêt

## La « planification positive » :

Puis, afin d'évaluer et de classer les 59 SFE, chaque site a fait l'objet d'une note moyenne sur la base d'une pondération des différents critères, dont le critère "vent" (cf. rapport, p. 77 ss). Les 59 SFE ont été classés, ce qui a permis de retenir d'abord 21 premiers sites, puis les 7 sites finaux qui figurent dans le PDCant (cf. rapport, p. 70).

Le rapport explicatif ne contient toutefois que la notation détaillée, par critères, des sept sites finalement retenus dans le PDCant. Le rapport présente ensuite la note moyenne des 21 sites résultants de la première phase de la planification positive, sans détail des notes par critères, en particulier celui du "vent", résultat du calcul et de modélisation des vents (cf. rapport, p. 79), mais ne donne aucun détail concernant la note des autres sites.

# Annexe 10

---

Titre : Synthèse des notes pour les sites retenus  
Chapitre référent : 6.4.3, 7

## Canton de Fribourg

PDCant 2017

Grille d'évaluation des sites éoliens

### Nom du site

Le Gibloux

Les Monts de Sâles

Plateau du Défenant

**Mont Gibloux**

Côte Ouest de Romont

Côte Sud de Romont

**Côte du Glaney**

**Monts de Vuisternens**

Misery-Courtion

Passafou

**Collines de La Sonnaz**

**Le Schwyberg**

**Autour de l'Esserta**

**Surpierre/Cheiry**

Note pondérée globale	Evaluation finale				
	Note pondérée NAT	Note pondérée TEC	Note pondérée SOC	Note pondérée ECO	Note pondérée
2.34	1.98	2.62	3.00	1.96	
2.29	1.79	2.69	3.00	2.01	
2.02	1.96	2.69	1.94	1.60	
2.22	<b>1.91</b>	<b>2.67</b>	<b>2.65</b>	<b>1.86</b>	
2.09	2.08	2.32	2.00	2.00	
2.07	2.27	2.89	1.30	1.80	
2.08	<b>2.17</b>	<b>2.60</b>	<b>1.65</b>	<b>1.90</b>	
2.09	<b>2.19</b>	<b>2.85</b>	<b>1.30</b>	<b>2.09</b>	
2.08	2.12	2.00	2.50	1.62	
1.90	1.76	2.17	2.00	1.77	
1.99	<b>1.94</b>	<b>2.08</b>	<b>2.25</b>	<b>1.70</b>	
2.00	<b>1.32</b>	<b>2.69</b>	<b>3.00</b>	<b>1.44</b>	
1.88	<b>1.91</b>	<b>2.81</b>	<b>1.61</b>	<b>1.28</b>	
1.91	<b>1.95</b>	<b>2.28</b>	<b>2.08</b>	<b>1.30</b>	

Canton de Fribourg  
PD/Cant 2017

Grille d'évaluation des sites éoliens

Nom du site

Le Gibloux  
Les Monts de Sâles  
Plateau du Défenant

Mont Gibloux

Côte Ouest de Romont  
Côte Sud de Romont

Côte du Glancy

Monts de Vuisternens

Misery-Courtion  
Passafou

Collines de La Sonnaz

Le Schwyberg

Autour de l'Esserta

Surpierre/Cheiry

Vent	
Evaluation	Note
Fort	3.00
Moyen/Fort	2.38
Faible/Moyen	1.69
	2.35
Faible/Moyen	1.53
Faible/Moyen	1.80
	1.66
Moyen	2.00
Faible	1.00
Faible	1.00
	1.00
Fort	3.00
Faible/Moyen	1.11
Faible/Moyen	1.25

N° SFE	Note finale (sur 3)	Nom site	Commune-site	Couverture au sol	Nombre d'éolienne estimé
15	2.22	<b>Massif du Gibloux</b>	Sâles, Riaz, Le Châtelard, Vuisternens-devant-Romont, Grangettes, Sorens, Villorsonnens, Pont-en-Ogoz, Vuisternens-en-Ogoz, Le Glêbe	Agricole/Forêt	27
1	2.09	<b>Salvenach</b>	Salvenach, Jeuss, Lurtigen, Ulmiz, Staaswald Galm, Murten	Agricole/Forêt	13
56	2.09	<b>Côte Ouest de Romont</b>	Romont, La Folliaz, Billens-Hennens	Agricole/Forêt	9
25	2.09	<b>Monts de Vuisternens</b>	Vuisternens-devant-Romont, Le Flon, Siviriez	Agricole/Forêt	8
36	2.08	<b>Misery-Courtion</b>	Misery-Courtion, Belfaux	Agricole/Forêt	9
21	2.07	<b>Côte Sud de Romont</b>	Siviriez, Ursy	Agricole/Forêt	10
9	2.00	<b>Le Schwyberg</b>	Plaffein, Plasselb	Pâturage	9
8	1.95	<b>La Berra</b>	La Roche, Cerniat	Pâturage	8
41	1.91	<b>Surpierre</b>	Surpierre, Prévondavaux	Agricole/Forêt	8
35	1.90	<b>Passafou</b>	Misery-Courtion, La Sonnaz, Courtepin, Belfaux, Barberêche	Agricole/Forêt	11
20	1.88	<b>Autour de l'Esserta</b>	La Verrerie, Vaulruz, Sâles, Vuisternens-devant-Romont	Agricole/Forêt	12
52	1.86	<b>Boussevent</b>	Hauterives, Farvagny	Agricole/Forêt	6
50	1.84	<b>Les Chaudeires</b>	Ponthaux, Noréaz, Montagny	Agricole/Forêt	6
5	1.80	<b>Bösingen</b>	Bösingen, Wünnewil-Flamatt	Agricole	9
18	1.72	<b>Remaufens</b>	Remaufens	Agricole	8
49	1.71	<b>Piamont</b>	Ponthaux, Noréaz, Autafond, Belfaux, Grolley	Agricole/Forêt	9
54	1.70	<b>Villorsonnens</b>	Villorsonnens, Le Glêbe	Agricole/Forêt	6
58	1.70	<b>Plateau d'Autigny</b>	Autigny, Cottens	Agricole	7
47	1.66	<b>La Brillaz</b>	La Brillaz, Cottens, Avry-sur-Matran, Prez-vers-Noréaz, Neyruz	Agricole/Forêt	8
43	1.62	<b>Düdingen</b>	Düdingen	Agricole	6
19	1.57	<b>Semsales</b>	Semsales, La Verrerie	Agricole	6

# Conclusions intermédiaires

- 1) On a la notation des ressources en vent uniquement pour les 7 sites retenus au plan directeur
- 2) Donc, on a aucune idée de la notation en vent des 52 autres sites SFE
- 3) On ne dispose que des notes pondérées de 21 sites SFE, issus de la première étape de planification positive, mais sans connaître la notation du critère « vent ».

# Le contrat confié à ennova

Arrêt du TC, page 7/21

Dans ce contexte, la Cour relève que le contrat du 14 janvier 2016, par lequel le SdE a mandaté la société Ennova SA, est particulièrement clair. Il stipule que "chaque site fera l'objet d'une analyse détaillée et sa note sera argumentée dans le rapport explicatif". Le contrat prévoit aussi que "la propriété intellectuelle de l'entier des documents produits et des résultats obtenus reste au SdE. Les documents servant à l'établissement de ce mandat sont à la libre disposition du mandant".

EB00507AA201601

## OFFRE DE MANDAT

CANTON DE FRIBOURG - PLAN SECTORIEL EOLIEN  
ETUDES ET RAPPORT DE PRIORISATION DES SITES ÉOLIENS

La 2<sup>ème</sup> étape consiste à évaluer chacun des sites retenus précédemment à travers une pondération multi-critères. Les critères de base à prendre en compte sont ceux communément admis dans le domaine (acceptance sociale, accès, raccordement électrique, potentiel énergétique, environnement...). Chaque site fera l'objet d'une évaluation particulière en fonction de ces critères et recevra une note sur une échelle encore à définir. Chaque note sera soumise à une pondération également à définir. En définitive, chaque site sera représentée par une note pondérée multi-critères qui traduira son degré de pertinence à la faisabilité, tant technique qu'économique.

# Demande légitime de PLF : arrêt du TC, p. 15/21

Il apparaît clairement à la Cour de céans que l'un des objectifs légitimes poursuivis par la requête de la recourante est de déterminer si des considérations étrangères à la cause ont pu jouer un rôle dans la sélection des sept sites éoliens inscrits au PDCant, ou si ceux-ci ont, au contraire, été choisis selon des critères objectifs et neutres. La démarche de la recourante est soutenue par des indices qui, sans préjuger du fond, rendent objectivement compréhensible sa volonté d'en savoir plus, notamment le fait que certains sites, initialement jugés prometteurs, aient été écartés sur la base de nouvelles "données spécifiques". On peut donc légitimement comprendre la démarche de la recourante qui cherche à obtenir les données relatives à chacun des 59 SFE pour vérifier si le choix final se fonde sur des éléments objectifs ou si, au contraire, des motifs étrangers ont pu influencer la décision.

## **OFFRE DE MANDAT**

CANTON DE FRIBOURG - PLAN SECTORIEL EOLIEN

ETUDES ET RAPPORT DE PRIORISATION DES SITES ÉOLIENS

Les travaux réalisés jusqu'à ce jour permettant d'aboutir à la classification des projets résumée dans le tableau « Classement des zones pour sites éoliens sur canton de Fribourg » ont été effectué par différents partenaires spécialistes dans les domaines techniques (accès, raccordement, vent), environnementaux (avifaune, chauve-souris, milieux naturels) et de gestion de projet (partenariat, relationnel...). En ce sens, entre 2009 et 2014, chacun d'eux s'est engagé de manière intègre et crédible à évaluer les impacts et les potentiels de l'éolien sur le territoire fribourgeois, à savoir : Groupe E greenwatt SA, Khole Nusbaumer SA, ennova SA, L'Azuré, Atelier 11a, WEGA, Hertig & Lador SA.



EB00507AA201601

**OFFRE DE MANDAT**

CANTON DE FRIBOURG - PLAN SECTORIEL EOLIEN

ETUDES ET RAPPORT DE PRIORISATION DES SITES ÉOLIENS

A ce jour, les données fournies lors de la 1<sup>ère</sup> séance de discussion avec le mandant en date du 9 décembre 2015 fait état de 21 sites éoliens à étudier dont 14 situés sur le plateau fribourgeois.

Nom du projet	Qualité des partenaires locaux				Votation		Sans problème avec					Population		Accès		Soutien organisations environnement	Grande prod. > 22 GWh/an	Puissance > 15 MW	Nb de machines > 5	TRI > 4%	total points	Production du parc en GWh/an	Puissance du parc en MW	Nb de machines du parc			
	Politiques	Communaux	Fonciers	Industriels	Votation populaire	Résultat votation très positif	DDPS	Skyguide	Météo suisse	OFCOM	Faune ailée	Paysage/site touristique	Site dans région périphérique	Faible densité habitat sur le site	Facilité accès électrique	Facilité accès routier											
Schwyberg	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	2	2	0	0	0	2	2	2	2	32	35	18	9		
Glâne Sud	1	2	2	2	0	0	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	0	2	2	2	2	34	49 - 91	18 - 42	6 - 14	
Veveyse	1	2	2	2	0	0	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	0	2	2	2	2	34	26	12	4	
Gibloux (Châtelard)	1	2	2	2	1	1	1	2	2	1	2	1	0	2	1	1	0	2	2	2	2	2	30	30 - 39	18 - 36	6 - 12	
Glâne du Nord	1	1.5	2	2	0	0	0	1	2	2	1	2	2	2	1	2	2	0	2	2	2	2	29.5	35 - 70	15 - 36	5 - 12	
Les Plannes/Semsales	1	2	1	0	2	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	25				
Mt Vuarat - Attalens	1	2	2	2	0	0	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	0	0	1	0	2	2	28	13 - 14	6	2	
Les Paccots 1 - Gros Plané	1	2	2	2	0	0	2	2	2	2	0	1	1	2	2	1	0	0	0	0	0	2	24	18.4	6	2	
Les Paccots 2 - La Salette	0	2	2	2	0	0	2	1	2	2	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	17	28 - 40	21 - 42	7 - 14	
Les Paccots 3 - La Corbetta	0	2	0	0	0	0	2	2	2	2	1	0	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	17	22 - 36	18 - 27	6 - 9	
Les Alpettes / Niremont																								32	16	8	
Vanil Blanc - Enney																											
Lac - Murten - Galmiz	0	1	1	2	0	0	0	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	1.5	27.5			
Misery-Courtion	0	2	1	0	0	0	0	2	2	2	2	2	2	0	0	2	2	0	1	1	1	1	2	22	27 - 40	18 - 42	6 - 14
Piamont	1	2	1	2	0	0	0	1	2	2	2	1	0	0	2	2	0	0	1	1	1	1	2	22	3	3	3
Vuissens Broye	1	2	2	2	0	0	0	1	2	2	2	2	2	1	2	2	0	0	0	0	0	0	2	25			
Cousimbert/La Berra	0	1	2	2	0	0	2	1	2	2	0	0	1	2	0	0	0	0	1	1	1	1	2	20			
Bösingen - unterer Sensebezirk	0	0	0	0	0	0	2	1	2	2	2	1	1	1	2	2	0	0	1	1	1	1	19				
Les Merlas	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12			
Euschelspass	0	0	0	0	0	0	2	1	2	2	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11			
Charmey - Broc																											
Gastlosen																											
Bulle - Morlon																											
Galmiz	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	2	1	2	2	0	2	2	2	2	0	21			
Geissalp	0	0	1	0	0	0	2	1	2	2	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12			

# Questions légitimes de la recourante

- Le point de départ de la planification est-il, comme décrit dans le rapport du groupe de travail, les 59 sites SFE ou alors les 21 sites préselectionnés par les promoteurs entre 2009 et 2014 ?
- Pourquoi seules les notes pondérées des 21 sites SFE issus de la première étape de planification positive sont-elles présentées dans le rapport explicatif du groupe de travail (sans indication de la note attribuée pour la ressource en vent)
- Pourquoi aucune indication des 38 autres sites SFE ?

# Le service de l'énergie n'avait pas les documents :

Le service de l'énergie ne disposait pas des mesures, calculs et modélisation des vents des 52 autres sites SFE que les 7 finalement inscrits au plan directeur

Alors qu'il s'agissait du résultat du mandat confié à ennova

A accepté d'aller demander à ennova de lui donner ces documents :

# Arrêt du TC, page 2/21

Donnant suite aux engagements pris en médiation, le SdE a, par courrier du 7 avril 2022, demandé à la société Ennova SA si elle était en mesure de fournir les données de vent requises et si elle consentait à leur transmission à la requérante.

Par courrier du 9 mai 2022, la société Ennova SA a refusé de fournir les informations demandées par le SdE. Elle a d'abord soutenu que les données de vent mesurées dans le canton de Fribourg avaient déjà été mises à la disposition de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour l'élaboration du site public [www.wind-data.ch](http://www.wind-data.ch). La méthodologie de calcul serait également disponible en ligne dans le rapport "Etude pour la définition des sites éoliens – Rapport explicatif" de mai 2017. Elle a estimé ensuite ne pas être soumise à la loi fribourgeoise du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf; RSF 17.5), en tant que société privée.



COPY

COPIE

5

M. Serge Boschung  
Service de l'énergie  
25, bd de Pérolles  
Case postale - 1701 Fribourg

Granges-Paccot, le 9 mai 2022

**Etude pour la définition des sites éoliens du canton de Fribourg (mai 2017)**

Monsieur,

Par la présente, nous donnons réponse à votre courrier daté du 7 avril 2022 qui a retenu notre meilleure attention. Nous vous remercions pour le délai de réponse que vous nous avez accordé jusqu'au 13 mai.

Pour les raisons mentionnées ci-dessous, nous ne donnerons pas une suite favorable à vos demandes.

Premièrement, une procédure est en cours devant le Tribunal fédéral sur la validité du plan directeur du canton de Fribourg. C'est éventuellement dans le cadre de celle-ci que nous pourrions fournir des données.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que le site public [www.wind-data.ch](http://www.wind-data.ch), géré par l'Office fédéral de l'énergie, a bénéficié pour son élaboration, à bien plaisir, de toutes les données de vents mesurées en Suisse par ennova, dont celles mesurées dans le canton de Fribourg (mât installé sur la commune du Châtelard).

Pour ce qui est de la méthodologie employée pour le calcul et la modélisation de la ressource en vent, celle-ci, également en ligne à disposition du public, est décrite dans l'annexe 3 du document « Etude pour la définition des sites éoliens - Rapport explicatif » de mai 2017 ».

Finalement, nous estimons qu'ennova n'est pas soumise à la LInf et nous vous joignons le courrier envoyé à Me Gachet par Me Anderson qui défend les intérêts d'ennova.

Nous nous tenons à votre disposition et nous vous prions de recevoir, Monsieur Boschung, nos meilleures salutations.

Jérôme Barras  
Administrateur

Jean-Luc Zanasco  
Directeur

# Le courrier d'ennova – analyse

- Ennova écrit à son mandant, le service de l'énergie
- Refuse donc de lui rendre compte de son travail
- Refuse de donner les mesures, calculs et modélisations des 59 sites SFE, alors que c'était précisément son travail
- Fait référence à son Etude, annexe 3 du rapport explicatif. Or, cette étude ne donne aucune indication sur les mesures, calculs et modélisations des 59 sites, mis à part les 7 retenus au plan directeur

# Rapport du groupe de travail, page 55

Pour le canton de Fribourg, ces considérations ont amené le groupe de travail à attribuer un mandat à ennova SA afin de pouvoir disposer, par site identifié SFE, de modélisations de la ressource éolienne optimales. Ces travaux ont pu être réalisés sur la base des données de vent fournies par les développeurs actifs à l'échelon cantonal et obtenues lors des campagnes de mesure de vent menées in situ sur différents secteurs du Plateau et des Préalpes. Les calculs réalisés permettent de déterminer plus précisément les territoires à fort potentiel éolien dans le cadre de la planification directrice cantonale.

# Pourquoi ennova refuse de donner le résultat de son travail au service du canton ?

- Ces mesures, calculs et modélisations existent-elles ? Pour les 59 sites, pour les 21 sites issus de la première étape ? Pour les 7 sites du plan directeur uniquement ?
- Si elles existent, comme l'atteste le rapport du groupe de travail, pourquoi ne pas les fournir ?

# La suite : Arrêt du Tribunal cantonal, page 20/21:

- > Un délai au 31 décembre 2025 est imparti au SdE, respectivement à la société Ennova SA, pour remettre à l'Association Paysage Libre Fribourg les informations précitées.

# Recours de la DEEF et/ou Ennova ?

- C'est leur droit
- Recours très étroit au TF
- Arrêt très bien fondé du TC
- Précédent des recours au TF dans les procédures genevoises, échec d'ennova
- Permet de gagner du temps grâce à l'effet suspensif

Les Communes

L'incidence de l'arrêt du TC pour les  
Communes

*David Ecoffey*

# Les Communes

Les Communes ont affirmé et démontré  
d'emblée les faits suivants

# Les Communes

1. ennova a été choisie parce que le Service de l'énergie SdE voulait initialement mandater Groupe E Greenwatt SA au Groupe de Travail de l'Etat. Certains au sein du Groupe de travail de l'Etat ont trouvé cela tout de même un peu gros. Le SdE a donc intercalé un « homme de paille », ennova, dont il savait qu'elle est partenaire de Greenwatt, par sa mère les SIG, depuis l'été 2014. Cette manière de faire, qui sauvait au moins les apparences, a été approuvée à tout le moins tacitement par le Groupe de travail de l'Etat.

# Les Communes / Rapport IDHEAP p. 15

Par ailleurs, lors de cette même séance du 28 août 2015, **Serge Boschung** « propose d'intégrer la société **Greenwatt** au groupe de travail, par exemple en qualité de mandataire externe »<sup>47</sup>. Selon le PV de la séance, **Serge Boschung** indique que « **Greenwatt** possède de nombreuses bases de données suite aux différentes études menées. Ils ont été contactés afin de savoir

# Les Communes / Rapport IDHEAP p. 16

À la suite de cette séance, dans un courriel du 3 septembre 2015 adressé à Bruno Müller (SdE) avec copie à Serge Boschung [REDACTED] (SNP) fait part des réflexions qu'elle a menées avec les collègues de son service concernant les modalités d'intégration de Greenwatt dans le groupe de travail<sup>51</sup>. Elle rapporte une certaine appréhension des membres de son service concernant l'intégration de Greenwatt au GT aussi tôt dans le projet et souligne que « le travail interne à l'administration devrait absolument rester indépendant de toute pression 'commerciale' ou économique de la part de ce distributeur »<sup>52</sup>. Elle exprime également les craintes de son service que « le fait d'avoir un seul distributeur autour de la table pourrait être perçu comme une situation monopolistique par d'autres distributeurs »<sup>53</sup>. Elle affirme par ailleurs « la nécessité d'obtenir une validation 'politique' du processus de travail à ce

# Les Communes / Rapport IDHEAP p. 17

stade, de manière à s'assurer que les Conseillers d'Etat soient conscients de l'implication de **Greenwatt** et de chaque partenaire autour de la table »<sup>54</sup>. A cette fin, Madame [REDACTED] suggère d'« élaborer un document transparent qui montre clairement le processus de collaboration (les rôles et compétences de chacun) et la démarche elle-même du groupe de travail », qui serait formellement soumis aux Conseillers d'Etat concernés par la thématique<sup>55</sup>.

**Bruno Müller** répond à [REDACTED] par **courriel du 8 septembre 2015** en lui expliquant la marche à suivre avec **Greenwatt** telle qu'il la propose (« Ich schlage folgendes Vorgehen vor »)<sup>56</sup>. Il suggère, comme convenu lors de la première séance du GT du 28 août 2015, d'inviter **Greenwatt** à la prochaine réunion afin que la société fournisse au GT toutes les informations dont elle dispose sur les projets en cours dans le canton, en particulier concernant les bureaux d'ingénieurs mandatés<sup>57</sup>. Le GT établira ensuite le contact directement avec les bureaux d'études « afin de ne pas générer de conflit d'intérêt avec **Greenwatt** ou d'autres promoteurs puisqu'ils ne seront pas intégrés dans le groupe de travail »<sup>58</sup>.

La **deuxième séance du GT** a lieu le **1<sup>er</sup> octobre 2015**. Un représentant de **Greenwatt**, Monsieur **Laurent Scacchi** que le PV de cette séance décrit comme « chargé d'affaires éolien pour **Groupe E Greenwatt SA** », est invité à y participer<sup>59</sup>. Il faut également noter que, bien que cette personne ne soit pas mentionnée dans le PV, la présentation PowerPoint annexée au PV mentionne une seconde personne représentant **Greenwatt**, à savoir Monsieur **Guillaume Favre de Thierrens**. Monsieur **Guillaume Favre de Thierrens** interviendra plus tard dans la préparation du volet éolien en qualité de responsable de projets éoliens du bureau **ennova SA**<sup>60</sup>. Lors de la séance, Monsieur **Laurent Scacchi** effectuera une présentation. Le PV résume « Quelques points importants » de cette présentation, entre autres :

# Les Communes / Rapport IDHEAP p. 45

D'un autre côté, **deux courriers indiquent qu'il y a eu des échanges entre ennova SA et le SdE, à la demande de la première :**

- Ainsi, dans un courrier du 30 septembre 2015 d'ennova au SdE, l'entreprise indique : « Notre société (...), détenue à 100% par SIG, a le plaisir **de vous confirmer**, qu'elle souhaite être représentée par la société Groupe E Greenwatt SA, au sein du Groupe d'accompagnement mis en place pour l'élaboration du plan directeur éolien et plus particulièrement **pour représenter ses intérêts pour les questions relatives au développement des parcs éoliens du Gibloux, Misery-Courtion et Semsales** »<sup>230</sup>.

# Les Communes / Réponse p. 5 du Conseil d'Etat 2021-CE-115 du 26 mai 2021 (Question Berset Solange / de Weck Antoinette : Le Conseil d'Etat vend-il le canton aux SIG (Services industriels genevois) pour l'implantation d'éoliennes ?

D'une part, avant de confier le mandat d'expertise et d'accompagnement du GT, le SdE s'est assuré de l'indépendance de la société Ennova, à savoir qu'elle n'était en l'état pas impliquée dans des projets de développement éoliens cantonaux, tant pour les Services industriels de Genève, que pour Groupe E Greenwatt ou tout autre développeur. Ledit service a aussi été tenus informés qu'à fin

# Les Communes

Conclusion intermédiaire : la Direction de l'économie DEEF ne dit pas la vérité dès sa première réponse officielle au Grand Conseil en mai 2021.

# Les Communes

2. Ce n'est pas le Groupe de travail de l'Etat qui a fait le volet éolien cantonal mais ennova avec le SdE, pour les intérêts de Groupe E Greenwatt SA, partenaire d'ennova/SIG.

# Les Communes

Il suffit de lire le rapport de l'IDHEAP, qui a eu accès aux PV du Groupe de travail de l'Etat, pour comprendre que ce dernier n'a quasiment pas été impliqué.

Le vrai travail de fond a été effectué par ennova, avec le SdE.

Un exemple ?

# Les Communes

Le SdE a eu l'idée d'inventer un pseudo-processus participatif auprès des « acteurs » sur le poids des critères et des dimensions (étape 3, avril 2016).

Les autres membres du Groupe de travail de l'Etat n'ont visiblement pas été associés à ce processus et ont critiqué à l'interne, notamment sur le caractère scientifiquement/statistiquement infondé et sur le caractère contraire au droit du processus (en substance: le choix doit être le résultat d'une pondération des intérêts et non d'une loterie).

# Les Communes

Résultat du processus ?

Des retours forcément inutilisables.

Comment traiter cela puisque le processus a évidemment suscité des attentes auprès des « acteurs » qui ont participé ?

# Les Communes / Rapport IDHEAP p. 94

Enfin, troisièmement, ennova SA a été **directement chargée de rédiger les rapports publiés au nom du GT**. C'est elle qui, sur mandat du SdE (2016), a rédigé le rapport explicatif publié en 2017, rapport qui explique la démarche de planification de l'administration publique<sup>469</sup>. Ce rapport place le GT au centre du processus décisionnel et souligne l'objectivité du processus<sup>470</sup> ainsi que le souci du GT d'agir dans l'intérêt public<sup>471</sup>, tandis qu'ennova SA y est présentée comme ayant assumé un simple rôle de coordination<sup>472</sup>. De manière analogue, le Guide de planification des parcs éoliens (2017) mentionne en exergue les mandataires, dont ennova SA, chargée de la « coordination générale », tandis que la « rédaction et conception » du rapport est attribuée à M. **Serge Boschung**, président du groupe de travail<sup>473</sup>. Les extraits suivants d'un e-mail envoyé par **Guillaume Favre de Thierrens** (ennova SA) au GT le 12 août 2016 au sujet du rapport explicatif suggèrent toutefois une autre démarche<sup>474</sup> :

- « [Le rapport explicatif] a été rédigé de telle manière à ce que le lecteur comprenne que le GT s'est approprié le processus. Il a été 'écrit' de la main de Monsieur **Boschung**, Président du Groupe de Travail » ;
- « [J']ai traité les retours de participation des 20 acteurs externes (communes, ONG, associations...) et leur proposition de pondération comme si cela avait été intégré dans les choix du GT... Je dis avoir fait une moyenne des 20 acteurs + 5 services du GT, et

# Les Communes / Rapport IDHEAP p. 95

établi le classement des sites en conséquence... Ce n'est pas totalement faux (mais pas complètement vrai...) puisque les mêmes sites ressortaient distinctement dans la moyenne GT d'une part et des acteurs externes d'autre part, mais dans un ordre un peu différent » ;

- « A la 'justification' du fait que nous sélectionnons 6 sites en définitive, cumulant plus de 280 Gwh/an (175% des objectifs éoliens 2030). Le lecteur attentif pourra alors se poser des questions sur cette justification un peu 'bancale' (...) Si on ne maintient au 160 Gwh/an, seuls les 3 premiers sites seraient nécessaires. Voir donc la justification proposée et la consolider si besoin ».

**Dès lors, l'affirmation d'une autonomie limitée des mandataires, dont ennova SA, et d'un pilotage proactif par le GT, ne ressort pas de la lecture des pièces du dossier. S'il est vrai que**

# Les Communes

3. Il n'y a jamais eu une première phase de planification dite « négative » qui aurait abouti à l'identification en mai 2016 de 59 sites SFE. ennova a été mandatée depuis le début, soit dès le 14 janvier 2016, exclusivement pour travailler sur les 21 sites déjà en développement, dont les siens et ceux de sa partenaire Groupe E Greenwatt SA.

# Les Communes



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FRIEBURG

Service de l'énergie SdE  
Amt für Energie AEE  
Bd de Pérolles 25, Case postale 1350, 1701 Fribourg  
T +41 26 305 28 41, F +41 26 305 28 48  
www.fr.ch/sde

## ATTRIBUTION D'UN MANDAT

**Mandant :** Service de l'énergie SdE  
Bd de Pérolles 25  
Case postale 1350  
1701 Fribourg  
Tél. : 026 305 28 41  
Fax : 026 305 28 48  
e-mail : [sde@fr.ch](mailto:sde@fr.ch)  
www.fr.ch/sde

**Mandataire :** ennova SA  
Route de Chantemerle 1  
1763 Granges-Paccot  
e-mail : [enova@ennova.ch](mailto:enova@ennova.ch)  
www.ennova.ch

**Mandat :** Etudes et rapport de priorisation des sites éoliens dans le canton de Fribourg, selon l'offre E/B005/07/AA/201601 du 13 janvier 2016 déposée par ennova SA.

**Coût du mandat :** Selon l'offre précitée : **43'014.20 francs TVA comprise**

**Travaux :**

- 1. Préparation des travaux**  
Au stade de l'offre, il s'agit de reprendre l'existant, d'analyser les rouages de la pondération et de proposer, le cas échéant, des améliorations. Après ces premiers travaux, une discussion devra suivre avec le SdE pour définir une base commune.

# Les Communes

## Travaux :

### 1. Préparation des travaux

Au stade de l'offre, il s'agit de reprendre l'existant, d'analyser les rouages de la pondération et de proposer, le cas échéant, des améliorations. Après ces premiers travaux, une discussion devra suivre avec le SdE pour définir une base commune.

# Les Communes

**Remarques :** Les travaux d'impression se feront dès lors que les documents finaux auront été relus et validés par le SdE.

Les travaux relatifs à l'évaluation du productible éolien seront réalisés site par site. Actuellement, 21 sites sont recensés dans la planification dont 14 sur le Plateau, qu'il s'agirait de traiter dans le cadre du présent mandat. Les analyses économiques sont réalisées sur la base des 21 sites en planification.

**Délais et livrables :**

- . Livrable intermédiaire (tableau) : 21 janvier 2016 au plus tard.
- . Livrable définitif (rapport explicatif et carte) : 1<sup>er</sup> mars 2016 au plus tard.

# Les Communes

Le mandat du SdE à ennova du 14 janvier 2016 est clair: travailler uniquement sur l'existant, soit sur les 21 sites en développement, à savoir ceux d'ennova et de sa partenaire Greenwatt. Donc pas du tout une planification « négative ».

Le Rapport de l'IDHEAP ne parle pas d'un processus de planification négative dans lequel le Groupe de travail de l'Etat aurait été impliqué, notamment pour appliquer successivement des critères à 59 sites SFE.

Le rapport explicatif de mai 2017 qui détaille cette prétendue planification négative est totalement mensonger et vise à dissimuler le fait qu'ennova n'a travaillé que sur les 21 sites existants, dont les siens et ceux de sa partenaire Groupe E Greenwatt SA.

# Les Communes

Pourquoi l'arrêt du Tribunal cantonal est intéressant :

1. Parce qu'il démontre que le Tribunal cantonal n'est pas dupe et a très bien compris la situation. Le Tribunal cantonal a lu et compris le rapport de l'IDHEAP: les opposants au volet éolien du PDCant ont des raisons sérieuses de se poser et de poser des questions (arrêt p. 15). Difficile de traiter le Tribunal cantonal de complotiste.
2. Parce que la procédure en question a constraint la DEEF, le SdE et ennova, pour tenter de crédibiliser leur position, de s'enferrer encore plus dans leur mensonge qui de fait devient de plus en plus voyant.

# Les Communes

Désormais, le problème du Conseil d'Etat, de la DEEF, du SdE et d'ennova/SIG est que, puisqu'ils ont toujours prétendu avoir travaillé d'abord sur une planification négative portant sur 59 sites, notamment dans le rapport explicatif de mai 2017 et **surtout devant la procédure devant le Tribunal cantonal, ils doivent désormais fournir les documents en question portant sur 59 sites.**

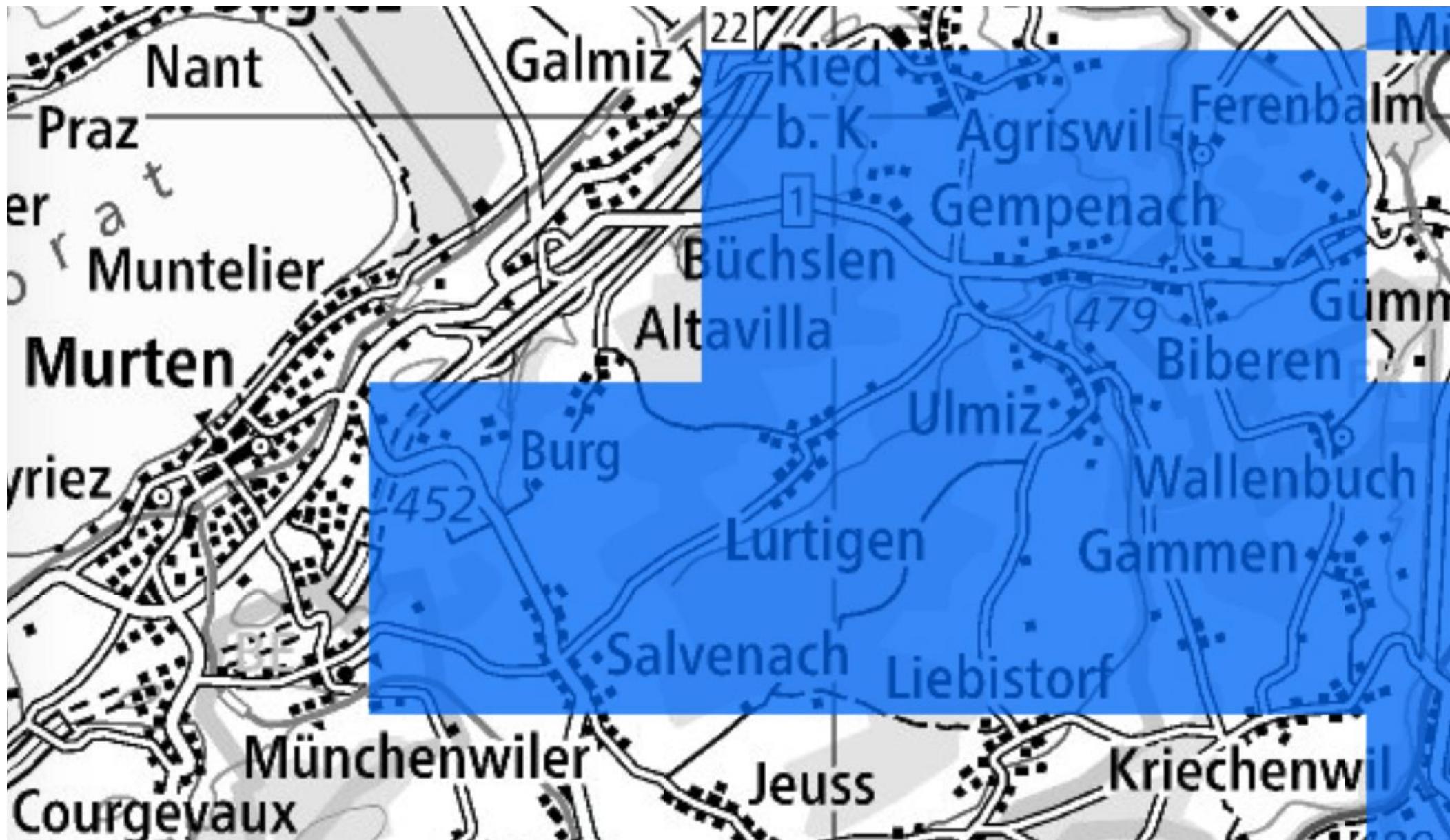
Naturellement, ils sont bloqués puisqu'ils n'ont toujours travaillé, depuis le début, que sur 21 sites, les leurs !

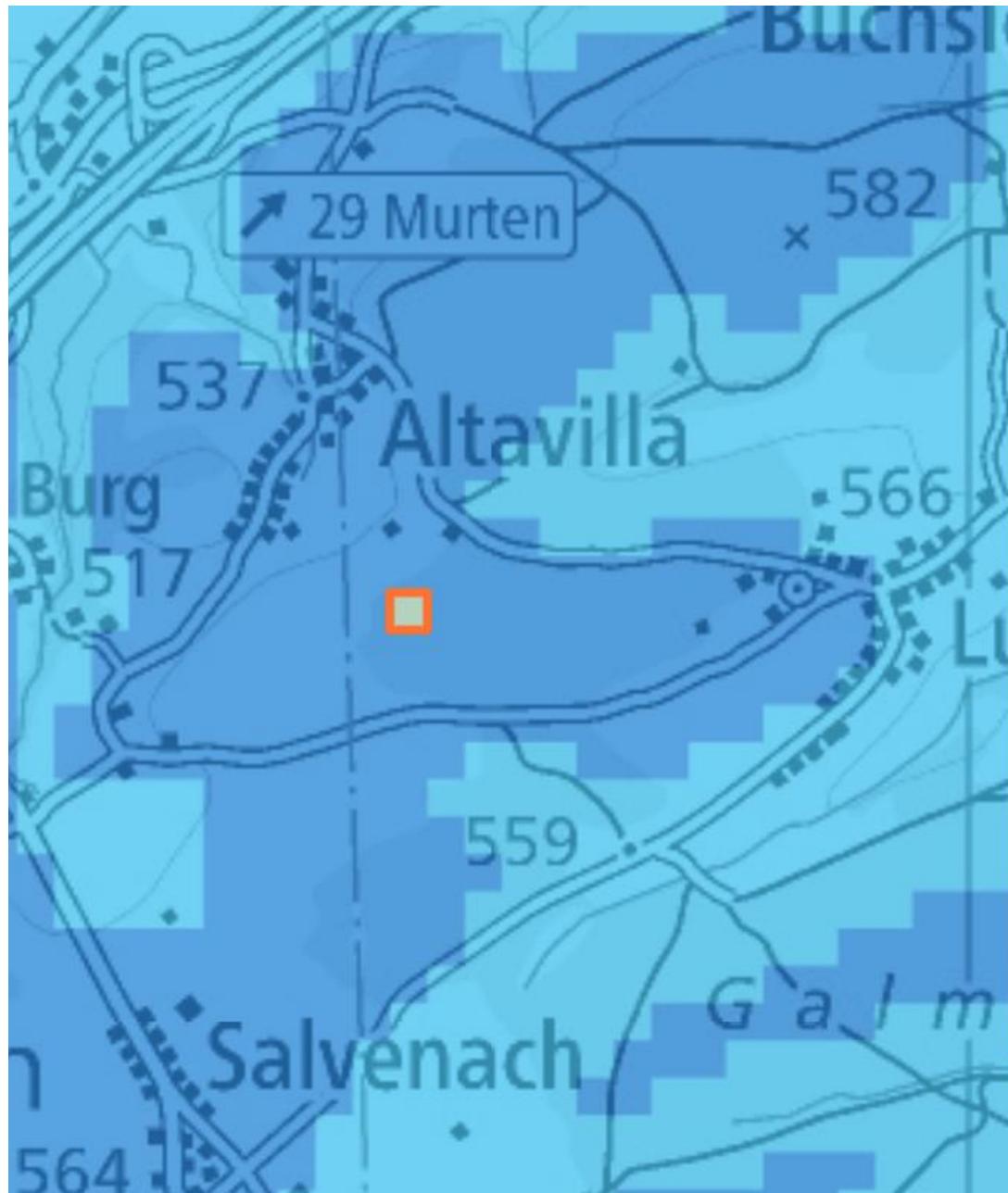
# Les Communes

D'où le comportement dilatoire et de mauvaise foi en procédure.

*Antoinette de Weck*

Wind-data.ch - Zones à haut potentiel éolien





▼ Vitesse du vent à 100 m du sol

▼ 931\_985

**Avertissement** Les indications représentent estimation grossière des vent. En cas d'intérêt pour site, il est indispensable prendre mesures sur place.

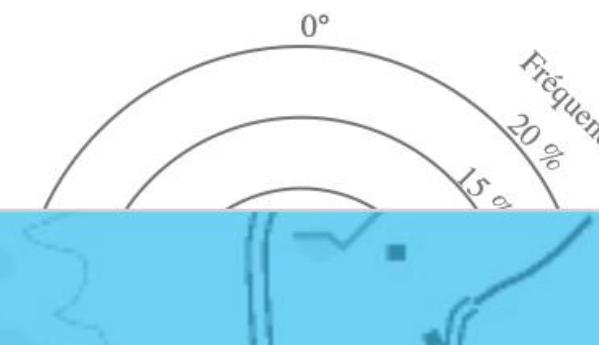
**Altitude** 566 m s.m.

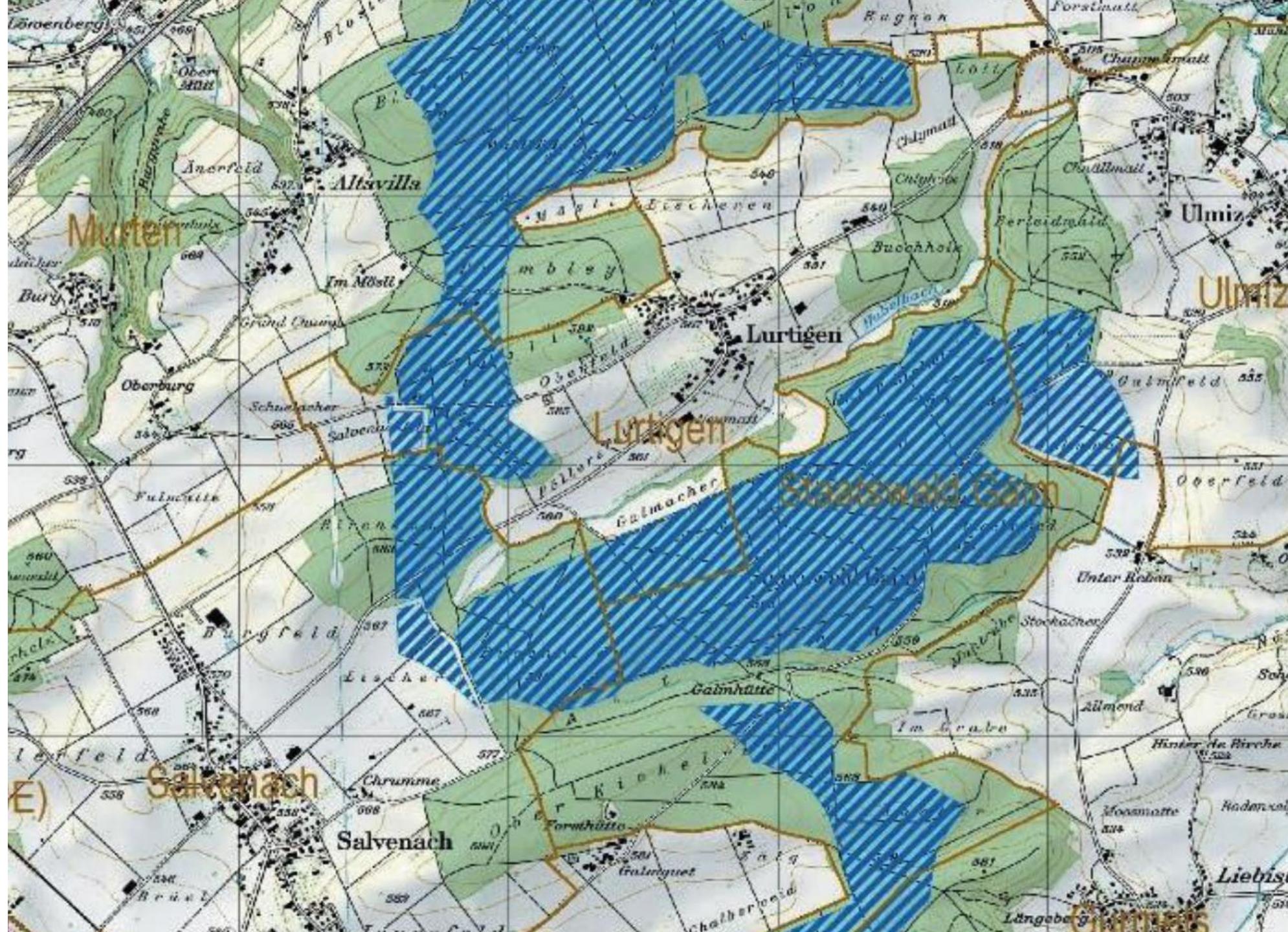
**Vitesse** 5.2 m/s

**moyenne du vent**

**Information suppl.** [Rose des vents et distribution](#)

**Rose des vents**





## SFE Salvenach, page 91

Toutefois, sa production énergétique calculée a été un facteur décisif à son élimination.

Pour rappel, le site a reçu un 0 pour le critère vent au cours de l'étape 4, alors même que ses atouts l'ont fait figurer initialement dans les sites les plus intéressants du classement.

Par l'expertise des vents spécifique, les résultats de production sont marquants : le site accuse de moins de 1000 h/an de fonctionnement équivalent à pleine puissance.

Quand bien même il pourrait bénéficier de la proximité des infrastructures routières et électriques, une différence de près de 50% avec le site SFE 15 – Massif du Gibloux est critique pour le développement du site.

Compte tenu de ces éléments, le groupe de travail a décidé d'éliminer le site SFE Salvenach de la planification directrice éolienne.

## Canton de Fribourg - comparaisons des vitesses de vents à 100m

Site selon PDcant	Emplacement	Mesures	Atlas des vents 2019	Différence des vitesses	Altitude	Mesures
lien vers les mesures, actualisées chaque jour	coordonnées swisstopo du mât de mesures	vitesse moyenne du vent (m/s) depuis le début à fin novembre	vitesse moyenne du vent (m/s)	Atlas du vent moins mesures (m/s)	socle du mât	date de début
<a href="#">Côte du Glâney</a>	<a href="#">mât de mesure</a>	4.7	5.3	0.6	782 m	10.02.2025
<a href="#">Surpierre-Cheiry</a>	<a href="#">mât de mesure</a>	4.6	5.1	0.5	691 m	15.05.2025
<a href="#">Massif du Gibloux</a>	<a href="#">mât de mesure</a>	4.1	4.5	0.4	1015 m	25.07.2025
<a href="#">Schwyberg</a>	<a href="#">mât de mesure</a>	5.8	5.8	0.0	1606 m	01.09.2025
Salvenach	ca. 1 km au nord-est du village		5.2			

## **Mandat 2023-GC-172 :**

**Pour l'éolien, il s'agit de poser des mâts de mesure sur l'ensemble des sites présents au plan directeur cantonal pour vérifier la qualité du vent. La pose de mâts de mesures sur d'autres emplacements doit être examiné. Le contrôle de ces mesures et de leur interprétation sera supervisé par un comité de pilotage composé de 11 membres du Grand Conseil.**

- Une commission a été nommée ( CAH 2024-DEEF-008)**

**Demande de PLF et des communes à la commission ad hoc :**

**un mât doit être posé à Salvenach-Morat pendant une année**

## **Article dans les Freiburger Nachrichten du 28.11.2025**

**Cet article fait état d'une étude commanditée par le Copil chargé de revoir le Plan directeur éolien. Or, cette étude n'est pas achevée. Des questions ont été posées qui remettent en cause certains points.**

**Il y a violation du secret de fonction.**

**Denis Grandgirard et moi-même attendons du Conseil d'Etat qu'il dénonce cette violation au MP, à défaut nous le ferons**

**Vu l'arrêt du Tribunal cantonal,**

**Vu le cas de Salvenach-Morat,**

**Vu la violation du devoir de fonction,**

**Nous demandons que le Copil éolien suspende ses travaux jusqu'à ce que :**

- 1. les données soient fournies par ennova**
- 2. l'enquête à la suite de la plainte pénale soit ouverte**
- 3. les mesures sur le site de Salvenach-Moart aient commencé**